

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1622

20 juillet 2011

SOMMAIRE

BNL International Investments 77822	Paris Nursing 2 S.á r.l
Bocimar Lux S.A	Paris Nursing 3
Centaur Luxco S.à r.l	Paris Nursing 4 S.à r.l
Commerzbank Finance 3 S.à r.l 77823	PeaksideWert 1 S.à r.l
Cosima Purchase No. 6 S.A	PeaksideWert 3 S.à r.l
EuroCore Property 1 S.à r.l	PeaksideWert 4 S.à r.l
EuroCore Property 2 S.à r.l	PeaksideWert Holdings S.à r.l 77840
Gagfah S.A 77819	PEF Kons Investment S.A
Gagfah S.A 77819	Perignon Immobilière S.A 77841
GLBH Holdings S.à.r.l 77820	Pivalau S.A
Helvetia Europe	Pragma Consult S.A
Kaltchuga Fund	QM Holdings 1 S.à r.l
Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS 77820	QM Holdings 2 S.à r.l
LaSalle Euro Growth II S.à r.l 77821	QM Holdings 3 S.à r.l
LaSalle Investment Management Luxem-	QM Holdings 4 S.à r.l
bourg S.à.r.l	QM Holdings 5 S.à r.l
LaSalle Japan Logistics II L2, S.à r.l 77821	QM Holdings GP S.à r.l 77841
LaSalle Nasu S.à r.l	QM Properties 1 S.à r.l
Mediterranean Real Estate Management	QM Properties 2 S.à r.l
S.A	QM Properties 3 S.à r.l
Mezzerine Invest SA77824	QM Properties 4 S.à r.l
Minusines S.A	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco
Mongoose Holdings 2	S.à r.l
Multrans 77837	Soado S.à r.l
Nikko AM Global Umbrella Fund77838	Société Industrielle et Commerciale Brasi-
Novem Value 2011 S.A	lo-Luxembourgeoise77854
Optimum Evolution Fund SIF	Société Industrielle et Commerciale Brasi-
Optimum Evolution Real Estate Fund SIF	lo-Luxembourgeoise
	S.R.G Investment
Paris Holdings S à r l 77838	



Mongoose Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 160.351.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mongoose Holdings 1, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg.

represented by Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mongoose Holdings 2" (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.



4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers.
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that at least one class A manager and one class B manager approve the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation



- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.



- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.
- 13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises agréés.

- 14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.
- 14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés when so required by law.
- 14.2. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises agrées may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Re-



solutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Mongoose Holdings 1, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Alex Townsend Krueger, managing partner, born on February 19, 1974 in Texas (United States of America), with professional address at [First Reserve International Limited, 7 th floor, 25 Victoria Street, London SW1 H0EX, United Kingdom]; and

Alex D. Williams, director, born on September 20, 1973 in Merton (United Kindgom), with professional address at First Reserve International Limited, 7 th floor, 25 Victoria Street, London SW1 H0EX, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Hille-Paul Schut, private employee, born in s'Gravenhage (The Netherlands), on September 29, 1977, with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Johan Dejans, company manager, born in Aarschot (Belgium) on November 17, 1966, with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336 and having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

3. The registered office of the Company is set at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour de mars,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mongoose Holdings 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siege social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est «Mongoose Holdings 2» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.



6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les troisquarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et de gérant de classe B.
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient approuvé la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.



9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) au cas où le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.
- (ii) Au cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.
- 13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.



Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises agréés.

- 14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être associés ou non.
- 14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.3 Les associés devront nommer les commissaires aux comptes, les réviseurs d'entreprises agréés le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises agréés pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.3. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Mongoose Holdings 1, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Alex Townsend Krueger, associé-gérant, né le 19 février 1974 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au First Reserve International Limited, 7 th Floor, 25 Victoria Street, Londres SW1 H0EX, Royaume-Uni; et

Alex D. Williams, gérant, né le 20 septembre 1973 à Merton (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au First Reserve International Limited, 7 th Floor, 25 Victoria Street, London SW1 H0EX, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Hille-Paul SCHUT, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Johan Dejans, gérant de sociétés, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L1391 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1391 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant. Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16618. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011056316/521.

(110062928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gagfah S.A.

Signature

Référence de publication: 2011072426/11.

(110078754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gagfah S.A. Signature

Référence de publication: 2011072427/12.

(110078755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

GLBH Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

GLBH Holdings S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011072429/15.

(110078727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Helvetia Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.000.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

HELVETIA EUROPE

Signature

Référence de publication: 2011072431/13.

(110078725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.002.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 11 mai 2011

Il est décidé:

- de réélire Monsieur Olivier ROUSSEL, résidant professionnellement au 9, Avenue Marie Jeane, B-1640 Rhode Saint Genese, en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016
 - de réélire DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012

Certifié conforme et sincère

Pour KALTCHUGA OPPORTUNITIES SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011072434/17.

(110079103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.



Kaltchuga Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.323.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 11 mai 2011

Il est décidé:

- de réélire Messieurs Bernard LOZE et Jacques DE GROOTE, résidant tous deux professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et Stéphane RIES et Serge D'ORAZIO, résidant tous deux professionnellement au 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012

- de réélire DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012

Certifié conforme et sincère

Pour KALTCHUGA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011072435/17.

(110079097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

LaSalle Euro Growth II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072436/10.

(110078748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072437/10.

(110078747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

LaSalle Japan Logistics II L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072438/10.

(110078749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

LaSalle Nasu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072439/10.

(110078750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.



BNL International Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 40.924.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2011 à 10.00 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Yvan JUCHEM, Noël DIDIER, Fabio DI VINCENZO et Alessandro PASSARO et du Président Daniel ASTRAUD pour une période d'un an.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. au poste de Réviseur d'Entreprises de la société pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs, du Président et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31/12/2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011072494/20.

(110079725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 51.277.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social en date du 14 avril 2011

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de Interaudit S.à.r.l., Luxembourg, G.D. du Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour une année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

BOCIMAR LUX S.A.

Ludo Beersmans

Directeur Général

Référence de publication: 2011072496/16.

(110080012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.884.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 11 mai 2011 entre Ashby Manor Limited et Dalby Manor Limited, les parts sociales de la Société entre ses deux associés seulement sont réparties comme suit:

- Dalby Manor Limited, immatriculé sous le numéro 107986 auprès du Registre des Sociétés de Jersey, et ayant son siège social au 95/97 Halkett Place, JE1 1BX St Helier, Jersey, détient

472 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune

28.318 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune

23.091 parts sociales de catégorie D2 d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune

23.091 parts sociales de catégorie E2 d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune

23.091 parts sociales de catégorie F2 d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune

23.091 parts sociales de catégorie G2 d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune

23.091 parts sociales de catégorie H2 d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune

23.091 parts sociales de catégorie 12 d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune



- Ashby Manor Limited, immatriculé sous le numéro 65374 auprès du Registre des Sociétés de Jersey, et ayant son siège social au 95/97 Halkett Place, JE1 1BX St Helier, Jersey ne détient plus de part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Centaur Luxco S.à r.l. Frank Welman *Gérant A*

Référence de publication: 2011072498/26.

(110079852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Commerzbank Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.287.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011072502/14.

(110079727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

EuroCore Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.258.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 03 mai 2011

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Gérant Unique, Monsieur François Georges, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

L'Associé unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise de Mazars, 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2011072516/15.

(110079741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

EuroCore Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.894.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 3 May 2011

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Gérant Unique, Monsieur François Georges, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

L'Associé unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise de Mazars, 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour extrait

François Georges

Gérant unique

Référence de publication: 2011072517/16.

(110079759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



MEREM S.A., Mediterranean Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 20.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072573/10.

(110079663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Mezzerine Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.408.

Les comptes annuels au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2011072574/11.

(110080167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Minusines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 3.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072575/10.

(110079661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Novem Value 2011 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.375.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of April;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

BNP Paribas, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 449 licensed as a credit institution in France by the Autorité de Contrôle Prudentiel pursuant to and in accordance with the provisions of Ordonnance No. 2010-76 dated 27 January 2010,

acting through its Luxembourg branch, established at 50 J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23.968 (the "Founding Shareholder"),

here being represented by M ^e Cameron SAYLOR, Solicitor, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which it declared to establish.

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915



Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

- 1.2 The Company exists under the name of "Novem Value 2011 S.A.".
- 1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder of the Company or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The corporate object of the Company is to act as securitization vehicle for one or several securitization operations governed by and subject to the Securitization Law.
- 3.2 The business model of the Company is to enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to French or German government bonds, sub-national bonds ("Länder-Bonds") and/or BNP Paribas commercial papers and to enter into any form of derivatives or options. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitization entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.
 - 3.3 Without prejudice to the foregoing, the Company may in particular:
 - a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments;
- b) sell, transfer, assign or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;
- c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments:
- d) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions and enter into any master agreement and related documents;
- e) issue bonds, convertible bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and
- f) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.
- 3.4 In general, the Company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for the accomplishment and development of its corporate object.
 - Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Share capital

Art. 5. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each, fully paid up (by 100%).

In addition to the subscribed share capital, the Company's authorized share capital is set at thirty five million Euro (\leq 35,000,000) represented by thirty five thousand (35,000) shares with a par value of one thousand Euro (\leq 1,000) each (all shares in issuance from time to time being referred to as the "Shares").

Art. 6. Form of the shares.

- 6.1 The shares are in registered form only (actions nominatives).
- 6.2 A register of the shareholder(s) of the Company (the "Share Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share,



and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of capital and Preferential subscription rights.

- 8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
- 8.2 Subject to the provisions of the 1915 Law, each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the share capital represented by the shares held by the shareholder.
- 8.3 The preferential subscription rights of shareholders may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders called upon to resolve, in accordance with the conditions prescribed by the 1915 Law for amendments to the Articles, on the increase of the Company's share capital or upon the authorization to increase the Company's share capital.
- 8.4 Notwithstanding the provisions of article 8.1. above, within the limits of the authorized share capital set out under article 5, the Board of Directors or the Sole Director is authorized, during a five years period starting from the date of publication of the Articles in the Luxembourg legal gazette without prejudice to any renewals, to increase the issued share capital on one or more occasions within the limits of the authorized share capital. In this respect the Board of Directors or the Sole Director is authorized and empowered to:
 - limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders;
- determine the conditions of any capital increase made within the limits of the authorized capital including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares or following the issue and exercise of bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided) or following the issue of bonds with any rights to subscribe for shares attached, or of any other financial instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares or in any other manner determined by the board of directors;
- set the subscription price with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment; and
- to take any necessary actions to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this sub-paragraph 8.4.
- 8.5 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with article 49-2 ff. of the 1915 Law.

Art. 9. Transfer of shares.

- 9.1 Subject to the following provisions, Shares are freely transferable by any shareholder.
- 9.2 Any sale (a "Proposed Sale") of part or all of the Shares made by a majority shareholder (the "Proposed Seller") shall be governed by sub-paragraphs 9.2 to 9.10 hereof. For the purpose of these sub-paragraphs, "Business Day" means any day that is not (i) a Saturday or a Sunday or (ii) a day on which banks are closed for business in Luxembourg, London or Paris and "Business Days" shall be construed accordingly.
- 9.3 Unless all of the minority shareholders have given their consent in writing to a Proposed Sale, any transfer of Shares pursuant to the Proposed Sale may only be made after the Proposed Seller submitted in writing to the Company an offer (the "Tag Offer") to buy all the Shares held by the minority shareholders (together with any other shares which may be allotted to the minority shareholders in the Tag Offer Period (as defined below), the "Tag Securities" and each a "Tag Security") on the terms set out in this article.
 - 9.4 The terms of the Tag Offer shall be that:
- it shall be open for acceptance for not less than ten (10) Business Days beginning on the date of the notification of the Tag Offer to the Company (such period being the "Tag Period" and the Business Day on which the Tag Offer closes being the "Tag Closing Day"). The Tag Closing Date shall be clearly identified in the Tag Offer;
- the consideration for each Tag Security (the "Proposed Price") shall be equal to the highest price offered for each share pursuant to the Proposed Sale or any related transaction between the Proposed Seller and the proposed buyer (or any person connected to, or acting in conjunction with, the proposed buyer). Where the proposed purchase price to be paid by the proposed buyer to the Proposed Seller is to be made by means of a non-cash consideration, the Proposed Price shall be agreed upon by the Proposed Seller and the minority shareholder(s). In case no agreement is reached within five (5) Business Days, the minority shareholder(s) may either (i) request that an expert be appointed by the president of the Institut des Réviseurs d'Entreprises to make a valuation according to customary market practice or (ii) directly appoint an investment bank to make such a valuation. Any such election of expert shall be binding upon the parties;



- the Tag Offer shall be deemed to have been rejected by a minority shareholder if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period by such minority shareholder;
 - any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;
- any shareholder accepting the Tag Offer (an "Accepting Shareholder") may only accept the Tag Offer in respect of all of the Shares held by such shareholder;
 - the consideration offered in respect of the Tag Securities shall be in cash.
- 9.5 The Company will notify, no later than five (5) Business Days after the receipt of the Tag Offer, such Tag Offer to all of the minority shareholders.
- 9.6 Any Accepting Shareholder(s) shall, no later than 17.00 Luxembourg time on Tag Closing Day, notify its acceptance of the Tag Offer to the Company. Such acceptance shall, in order to be valid, include details of any bank accounts on which the Proposed Seller shall pay the Proposed Price. In such case, the Accepting Shareholder(s) will only be required to transfer the title to their Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all encumbrances, but they will not be required to make and will not make any warranties, indemnities, covenants and undertakings in relation to such Tag Securities (other than as regards their ownership of such Tag Securities).
- 9.7 Two (2) Business Days after the Tag Closing Date the Company shall notify the Proposed Seller in writing of the names and addresses of the Accepting Shareholders and of the number of Shares held by each such Accepting Shareholder.
- 9.8 Four (4) Business Days after the Tag Closing Date, the sale and purchase of the Tag Securities shall be completed and, upon receipt of a confirmation by each Accepting Shareholders that the Proposed Price has been duly paid, the Company shall register the transfer of the Tag Securities held by such Accepting Shareholder to the Proposed Seller in its Share Register.
- 9.9 No person may acquire any Shares pursuant to a Proposed Sale unless the Proposed Seller delivers a certificate issued by the Company that (i) the Proposed Sale does not trigger an obligation for the Proposed Seller to make a Tag Offer or (ii) that a Tag Offer has been made and that the Proposed Seller has acquired all of the Shares held by the Accepting Shareholders. The Company will issue such a certificate upon request of the Proposed Seller within two (2) Business Days after receipt of the request.
- 9.10 If, after a Proposed Sale has been completed, the Proposed Seller and any buyer enter into another transaction for the sale or transfer of Shares, then, if the price paid for such Shares exceeds the Proposed Price, then the Proposed Seller agrees to pay to each Accepting Shareholder an amount, per Share, equal to the difference between such price and the Proposed Price.

Chapter III. - Bonds, Notes and Other debt instruments

Art. 10. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, convertible bonds, certificates, notes or other debt instruments under registered form. Bonds, convertible bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of directors, Independent auditors

Art. 11. Board of directors or Sole director.

11.1 In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

- 11.2 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least two directors of category A (the "A Directors") and two directors of category B (the "B Director", together with the A Directors, the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders. As long as the Founding Shareholder remains a shareholder of the Company, the A Directors shall at all times be chosen amongst persons designated for election by the Founding Shareholder. This applies also to any renewal or replacement of an A Director after a resignation, revocation or expiry of its mandate.
- 11.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative in accordance with article 51bis of the 1915 Law who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.
- 11.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.
- 11.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.



Art. 12. Meetings of the board of directors.

- 12.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.
- 12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.
- 12.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 12.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 12.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General powers of the board of directors / Sole director.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorized to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the Board of Directors or the Sole Director deems appropriate.

Art. 14. Delegation of powers.

- 14.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors or the Sole Director shall determine.
- 14.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **Art. 15. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signature of one A Director and one B Director or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one A Director and one B Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 16. Independent auditor.

- 16.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.
- 16.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.
 - 16.3 The independent auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer

or employee of such other company or firm, provided that paragraph 17.3 is complied with.

17.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such



other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

- 17.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.
- 17.4 If there is only one Director, by derogation to paragraph 17.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest opposing with that of the Company.
- 17.5 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

Chapter V. - General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

- 18.1 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.
- 18.2 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 18.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 18.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- 18.5 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.
- 18.6 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.
- 18.7 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.
- 18.8 The unanimous consent of all the shareholders is required for (i) any amendment to the Articles, (ii) the change of the nationality of the Company and (iii) any increase or reduction of the commitments of its shareholders.
- **Art. 19. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 15 th day of the month of May, and for the first time in 2012. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.
- **Art. 20. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of any shareholder.
 - Art. 21. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

Art. 22. Business year.

- 22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2011.
- 22.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 23. Distribution of profits.

23.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.



- 23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 23.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

- 24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.
- 24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.
- 24.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitization Law of 22 March 2004.

Subscription and Payment

All the thirty-one (31) shares representing the capital have been entirely subscribed by BNP Paribas, Luxembourg branch, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty-one thousand Euro (\leq 31,000) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary. An additional amount of three thousand one hundred Euro (\leq 3,100) has been paid by BNP Paribas, Luxembourg branch in respect of the above subscription (the "Share Premium Amount").

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, BNP Paribas, Luxembourg branch, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is at 1, rue Joseph Hackin L-1746, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following have been elected as Directors, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:
- a) Mr. Patrick SABIA, as A Director, with professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mrs. Delphine GUILLOU, as A Director, with professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- c) Mrs. Aurélie ROQUE, as B Director, with professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- d) Mr. Laurent JANSEN, as B Director, with professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 3. The Share Premium Amount shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux-mille onze, le quinze avril;



Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

BNP Paribas, une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en tant qu'établissement de crédit en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en vertu de l'Ordonnance No. 2010-76 du 27 janvier 2010,

agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, établie à 50 J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des société au Luxembourg sous le numéro B 23.968 (l'"Actionnaire Fondateur"),

ici dûment représentée par Maître Cameron SAYLOR, Solicitor, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant selon ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser le suivant acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle déclare constituer.

Chapitre I er . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination sociale.

- 1.1 Par la présente, il est formé une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de constitution (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi Titrisation").
 - 1.2 La Société existe sous la dénomination: "Novem Value 2011 S.A.".
- 1.3 La Société peut comporter un seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique") lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'"Administrateur Unique") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est d'agir comme véhicule de titrisation pour une ou plusieurs opérations de titrisation régie (s) par et sujette(s) à la Loi Titrisation.
- 3.2 Le modèle d'activité de la Société est d'entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des obligations d'État françaises ou allemandes, des obligations sous-nationales ("Länder-Bonds") et/ou des effets de commerce de la BNP Paribas et de conclure toute forme de dérivés ou d'options. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.
 - 3.3 Nonobstant ce qui précède, la Société peut en particulier:
 - a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers;
- b) vendre, transmettre, céder ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil d'Administration, l'Administrateur Unique ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;
- c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers;
- d) conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des opérations à terme (futures), des transactions à terme, de gré à gré (forwards) et des options) et d'autres opérations similaires et de conclure toute forme de convention cadre et de documents liés;



- e) émettre des obligations, des obligations convertibles ou toute autre forme de titres représentatifs de dette ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et
- f) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.
- 3.4 En général, la Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euro (1.000 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé de la Société est fixé à trente-cinq millions Euros (35.000.000 €), représenté par trente-cinq milles (35.000) actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000 €) chacune (toutes les actions émises de temps en temps seront collectivement dénommées les "Actions").

Art. 6. Nature des actions.

- 6.1 Les actions sont uniquement nominatives.
- 6.2 Un registre des actionnaires de la Société (le "Registre des Actionnaires") sera tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé pour chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions sera établie par l'enregistrement dans ce registre.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration ou que l'Administrateur Unique déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées

Art. 8. Modification du capital.

- 8.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
- 8.2 Sous réserve des articles de la Loi de 1915, chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'un apport en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la partie du capital social que représentent les actions détenues par l'actionnaire.
- 8.3 Le droit de souscription préférentiel des actionnaires pourra être limité ou annulé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer, aux conditions requises par la Loi de 1915 pour la modification des Statuts, soit sur l'augmentation du capital social de la Société, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital social de la Société.
- 8.4 Nonobstant les dispositions de l'article 8.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé dans les limites du capital social prévu à l'article 5, pendant une période de cinq (5) années débutant le jour de la publication des Statuts au Mémorial au Luxembourg sans préjudice de renouvellement, à augmenter le capital social souscrit à une ou plusieurs reprises dans les limites du capital social autorisé. A cet égard, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé et a reçu le pouvoir de:
 - limiter ou d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;
- déterminer les conditions de toute augmentation de capital opérée dans les limites du capital social autorisé y compris à travers des contributions en espèces ou en nature, par l'incorporation de réserves, émission de primes ou de bénéfices non distribués, avec ou sans émission de nouvelles actions ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations, convertibles en ou remboursables par ou échangeables contre des actions (soit prévue par les termes lors de l'émission soit prévue par la suite) ou suite à l'émission d'obligations avec tous les droits de souscrire des actions attachées, ou de tous autres instruments financiers donnant droit droit de souscrire des actions ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration
- établir le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou d'autres instruments financiers porteront des droits de jouissance et, si applicable, la durée, l'amortissement, d'autres droits (remboursements anticipés inclus), taux d'intérêts, taux de conversion et d'échange des instruments financiers susmentionnés ainsi que toutes les autres conditions et termes de tels instruments financiers y compris, en ce qui concerne leur souscription, leur émission et leur paiement; et
- de prendre toute action nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social suite à toute augmentation conformément à ce sub-paragraphe 8.4.



8.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi en conformité avec l'article 49-2 et suivants de la Loi de 1915.

Art. 9. Transfert d'actions.

- 9.1 Sous réserve des dispositions suivantes, les Actions sont librement cessibles par chaque actionnaire.
- 9.2 Toute vente (une "Vente Envisagée") d'une partie ou de toutes les Actions réalisées par un actionnaire majoritaire (le "Vendeur Envisagé") sera régie par les sous-paragraphes 9.2 à 9.10. Pour les besoins de ces sous-paragraphes, un "Jour Ouvrable" signifie chaque jour qui n'est pas (i) un samedi ou un dimanche ou (ii) un jour lors duquel les établissements de crédit sont fermés au Luxembourg, à Londres ou à Paris et "Jours Ouvrables" sera interprété conformément à ce qui précède.
- 9.3 Sauf si tous les actionnaires minoritaires ont donné leur accord écrit à la Vente Envisagée, toute cession d'actions suite à une Vente Envisagée ne peut avoir lieu qu'après que le Vendeur Envisagé ait soumis une offre (la "Tag Offre") d'acheter toutes les actions détenues par les actionnaires minoritaires (ensemble avec toutes les autres actions qui pourraient avoir été souscrites par les actionnaires minoritaires pendant la Tag Période (tel que définie ci-après), les "Tag Valeurs Mobilières" et chacune une "Tag Valeur Mobilière") selon les termes fixés par le présent article.
 - 9.4 Les termes de la Tag Offre seront les suivantes:
- elle sera maintenue pour acceptation pendant dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date de la notification de la Tag Offre à la Société (cette période étant définie comme la "Tag Période" et le Jour Ouvrable auquel la Tag Offre prendra fin étant définie comme le "Tag Jour de Clôture"). Le Tag Jour de Clôture devra être clairement indiqué dans la Tag Offre;
- la rémunération pour chaque Tag Valeur Mobilière (le "Prix Envisagé") sera égale au prix le plus élevé offert pour chaque action conformément à la Vente Envisagée ou à toute transaction liée passée entre le Vendeur Envisagé et l'acheteur envisagé (ou toute personne associée à ou agissant en relation avec l'acheteur envisagé). Au cas où le prix d'achat à payer par l'acheteur envisagé au Vendeur Envisagé serait à régler autrement que par un paiement en espèces, le Prix Envisagé sera à convenir entre le Vendeur Envisagé et les actionnaires minoritaires. Au cas où aucun arrangement ne sera trouvé endéans cinq (5) Jours Ouvrables, les actionnaires minoritaires auront le choix de (i) demander la nomination d'un expert par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de procéder à une évaluation selon les conditions de marché habituelles ou (ii) de nommer directement une banque d'investissement qui procédera à une telle évaluation. Toute nomination d'expert engage les parties;
- la Tag Offre sera réputée rejetée par un actionnaire minoritaire si elle n'a pas été acceptée conformément aux termes de la Tag Offre et dans les limites de la Tag Période par ledit actionnaire minoritaire;
 - toute acceptation de la Tag Offre sera irrévocable;
- tout actionnaire acceptant la Tag Offre (un "Actionnaire Acceptant") pourra uniquement accepter la Tag Offre pour toutes les Actions détenues par lui-même;
 - la rémunération offerte en vertu des Tag Valeurs Mobilières sera en espèces.
- 9.5 La Société enverra, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables après avoir pris réception de la Tag Offre, ladite Tag Offre à tous les actionnaires minoritaires.
- 9.6 Tout Actionnaire Acceptant devra, au plus tard à 17.00 heures (Luxembourg) au jour du Tag Jour de Clôture, notifier son acceptation de la Tag Offre à la Société. Cette acceptation devra, afin d'être valable, inclure les détails relatifs à tous les comptes bancaires sur lesquels le Vendeur Envisagé devra virer le Prix Envisagé. Dans ce cas, l'Actionnaire Acceptant sera uniquement tenu de céder le titre attaché à ses Tag Valeurs Mobilières ensemble avec tous les droits liés, libre de toute charge, mais il ne sera pas tenu de et il ne donnera pas de garanties, d'indemnités, de stipulations et d'engagements en relation avec lesdites Tag Valeurs Mobilières (sauf en ce qui concerne la propriété des Tag Valeurs Mobilières).
- 9.7 Deux (2) Jours Ouvrables après le Tag Jour de Clôture la Société doit notifier au Vendeur Envisagé par écrit les noms et adresses des Actionnaires Acceptants et le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire Acceptant.
- 9.8 Quatre (4) Jours Ouvrables après le Tag Jour de Clôture, la vente et l'achat des Tag Valeurs Mobilières doivent être complétés et, après réception d'une confirmation par chaque Actionnaire Acceptant que le Prix Envisagé a été dûment payé, la Société doit enregistrer le transfert des Tag Valeurs Mobilières détenues par un tel Actionnaire Acceptant au Vendeur Envisagé dans son Registre des Actionnaires.
- 9.9 Aucune personne ne peut acquérir une Action conformément à une Vente Envisagée, sauf si le Vendeur Envisagé produit un certificat émis par la Société que (i) la Vente Envisagée ne déclenche pas une obligation pour le Vendeur Envisagé de faire une Tag Offre ou (ii) que la Tag Offre a été faite et que le Vendeur Envisagé a acquis toutes les Actions détenues par les Actionnaires Acceptants. La Société émettra ledit certificat sur demande du Vendeur Envisagé endéans deux (2) Jours Ouvrables après réception de ladite demande.
- 9.10 Si, après qu'une Vente Envisagée ait été complétée, le Vendeur Envisagé et tout acheteur passent une autre transaction pour la vente ou le transfert des Actions, alors, si le prix payé pour de telles Actions excède le Prix Envisagé, alors le Vendeur Envisagé accepte de payer à chaque Actionnaire Acceptant un montant, par Action, égal à la différence entre un tel prix et le Prix Envisagé.



Chapitre III. - Obligations et Autres titres représentatifs d'une dette

Art. 10. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, des obligations convertibles et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative. Ces obligations, obligations convertibles et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

Art. 11. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

11.1 Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société a uniquement un seul directeur) tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire.

Tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être dirigée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

- 11.2 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de deux (2) directeurs de la catégorie A (les "Administrateurs A") et deux directeurs de la catégorie B (les "Administrateurs B", ensemble avec les Administrateurs A, les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Tant que l'Actionnaire Fondateur demeure un actionnaire de la Société, les Administrateurs A seront toujours choisis parmi les personnes désignées pour élection par l'Actionnaire Fondateur. Ceci vaut également pour tout renouvellement ou remplacement d'un Administrateur A après sa démission, révocation ou l'expiration de son mandat.
- 11.3 Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915 qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.
- 11.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
- 11.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou pour une autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

- 12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.
- 12.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par une lettre écrite.
- 12.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- 12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, et ces participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.
- 12.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.



Art. 13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration / Administrateur unique.

- 13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'Actionnaire Unique relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.
- 13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société d'une manière telle que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique considère comme appropriée.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

- 14.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique déterminera.
- 14.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- Art. 15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur A et un Administrateur B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

- 16.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.
- 16.2 Les réviseurs d'entreprise sont nommés pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agrées auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
 - 16.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

- 17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, ou du fait qu'il soit administrateur, collaborateur, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 17.3 soit respecté.
- 17.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, s'empêcher de prendre en compte et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.
- 17.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé dans une transaction de la Société et ne doit pas considérer ou voter toute transaction, et cette transaction, et cet intérêt de l'Administrateur doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 17.4 S'il y a seulement un actionnaire, par dérogation au paragraphe 17.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.
- 17.5 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

- 18.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 18.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société
- 18.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.



- 18.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- 18.5 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.
- 18.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 18.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 18.8 L'accord unanime de tous les actionnaires est requis pour (i) tout changement aux Statuts, (ii) le changement de la nationalité de la Société et (iii) toute augmentation ou réduction des engagements des actionnaires.
- **Art. 19. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 15 ^e jour du mois de mai et pour la première fois en 2012. Dans le cas où ce jour constituerait un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 20. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande de tout actionnaire.
 - **Art. 21. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale.

- 22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.
- 22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

- 23.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 23.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

- 24.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.
- 24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.
- 24.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La Loi de 1915 ainsi que la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Toutes les trente et une (31) actions représentant le capital ont été entièrement souscrites par BNP Paribas, Succursale de Luxembourg, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme des trente et un mille euros (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, une justification de ce qui précède ayant été dûment remise au notaire. Un montant supplémentaire de trois milles cent Euros (3.100 €) a été payé par BNP Paribas, Succursale de Luxembourg (le "Montant de Prime d'Emission").



Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cent Euro (€ 1.100,-).

Première assemblée de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant BNP Paribas agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, exerçant les pouvoirs incombés à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2015:
- a) Monsieur Patrick SABIA, Administrateur A, résidant professionnellement au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- b) Madame Delphine GUILLOU, Administrateur A, résidant professionnellement au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- c) Madame Aurélie ROQUE, Administrateur B, résidant professionnellement au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- d) Monsieur Laurent JANSEN, Administrateur B, résidant professionnellement au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 3. Le Montant de Prime d'Emission est attribué a la réserve légale de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant, connu par le notaire en son nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SAYLOR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2011. LAC/2011/17953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056336/722.

(110063377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Multrans, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.548.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Madame Caroline VAN LIERDE, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), ainsi que celui du commissaire aux comptes Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 mai 2011

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature

Référence de publication: 2011072578/21.

(110079840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.436.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 10 Mai 2011 au siège social que:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de:
- * M. Stuart Kinnersley
- * M. Jacques Elvinger
- * M. William A. Jones

pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 Décembre 2011 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 Décembre 2011 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le 10 Mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Président de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2011072583/22.

(110080057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Optimum Evolution Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. Optimum Evolution Real Estate Fund SIF).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.852.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011072584/15.

(110079706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.244.675,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Paris Holding S.à r.l. Jean-Jacques Josset Gérant B

Référence de publication: 2011072586/15.

(110079960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Paris Nursing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.193.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 2 S.à r.l. Jean-Jacques Josset *Gérant B*

Référence de publication: 2011072587/15.

(110079950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 3 S.à r.l. Jean-Jacques Josset *Gérant B*

Référence de publication: 2011072588/15.

(110079948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Paris Nursing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.971.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 4 S.à r.l. Jean-Jacques Josset *Gérant B*

Référence de publication: 2011072589/15.

(110079946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



PeaksideWert Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 131.602.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, des Geschäftsführers A der Gesellschaft, Herrn Markus Lehner wie folgt geändert hat:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Schweiz.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksideWert Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011072590/15.

(110079875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

PeaksideWert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.653.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, des Geschäftsführers A der Gesellschaft, Herrn Markus Lehner wie folgt geändert hat:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Schweiz.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksideWert 1 S.à r.l. Jean-Jacques Josset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011072591/15.

(110079882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

PeaksideWert 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.733.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, des Geschäftsführers A der Gesellschaft, Herrn Markus Lehner wie folgt geändert hat:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Schweiz.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksideWert 3 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011072592/15.

(110079885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

PeaksideWert 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.461.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksideWert 4 S.à r.l. Jean-Jacques Josset Gérant B

Référence de publication: 2011072593/15.

(110079987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Perignon Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 72.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072595/10.

(110080216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pivalau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 46.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072596/10.

(110079694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pragma Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011072597/11.

(110079774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QM Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.458.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM holdings GB S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011072599/15.

(110079921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



QM Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 1 S.à r.l. Jean-Jacques Josset Gérant B

Référence de publication: 2011072600/15.

(110079942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QM Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 2 S.à r.l. Jean-Jacques Josset *Gérant B*

Référence de publication: 2011072601/15.

(110079939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QM Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 116.470.

Vanillar amandus mass qua l'aduance anafacciannella du génera A de la Casiésé M. Mandous

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 3 S.à r.l. Jean-Jacques Josset *Gérant B*

Référence de publication: 2011072602/15.

(110079936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

S.R.G Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.361.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of March.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette.



There appeared:

Namibor Ltd., a limited company incorporated and organized under the laws of Saint Vincent and the Grenadines, with registered office at Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines, registered with the Registrar of International Business Companies of Saint Vincent and the Grenadines under international business company number 18374 IBC 2010, represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which shall be annexed hereto to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of association.
 - Art. 2. The denomination of the company is "S.R.G Investment".

Art. 3.

3.1 The registered office of the company is established in Luxembourg-city.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

- 3.2 The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the company.
- 3.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of participants of the company.
 - 3.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4.

- 4.1 The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.
- 4.2 The company may participate, directly or indirectly, in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and of any transaction in respect of real estate. In particular, but not limited to, the company may set up either in Luxembourg or abroad subsidiary companies for the purpose of acquiring, managing and holding real estate property of whatever nature (commercial, industrial or residential).
- 4.3 It may also raise funds, in any manner whatsoever (including, without limitation, by the issue of (convertible) preferred equity certificates, bonds and notes), save by way of a public issue, and lend them to directly or indirectly owned subsidiaries or other affiliated companies in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued by such affiliated companies. More generally, it may render any assistance, including by way of guarantees, to its subsidiaries or affiliated companies.
- 4.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.
 - **Art. 5.** The company is formed for an unlimited period.

The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any participant.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6.

6.1 The issued capital is fixed at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) parts each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and all entirely subscribed and fully paid up.

Any premium or further capital contribution shall be allocated to a special reserve, which may be repaid at any time to the holder(s) of parts in respect of which such premium or further capital contribution has been paid in, either as a distribution, as liquidation proceeds or in the context of a part redemption and/or capital reduction, upon a resolution of the general meeting of the company or, as the case may be, the sole manager or the board of managers, in accordance with the terms set out in these articles of association and in said corporate resolution.



6.2 The company shall have an authorised capital of one million Euros (EUR 1,000,000.-), represented by one million (1,000,000) parts, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is hereby authorised to issue further parts so as to bring the total capital of the company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the incorporation deed of the company.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine whether the new parts are to be issued with or without premium and generally the conditions attached to any subscription for parts from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article 6 in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole participant or, as the case may be, the general meeting of participants from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.3 The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 7.

- 7.1 Every part entitles its owner to one (1) vote.
- 7.2 All parts are entitled to distributions, whether they are declared during the existence of the company or upon its liquidation, in respect of the aggregate value corresponding to their nominal value, plus carried premium.
- 7.3 Parts in the company shall not be redeemable at the request of a participant. The company, however, may redeem its parts whenever the sole manager or, as the case may be, the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the part redemption is immediately followed by a part capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in premium or capital contribution but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price for any part shall correspond to its liquidation value which is its nominal value increased by any carried premium, and by any declared but unpaid dividends, and by the company's retained profits and non compulsory reserves (divided by the total number of parts), and decreased by the notional losses (divided by the total number of parts).

Art. 8. Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in a general meeting of participants representing seventy-five per cent (75%) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The parts are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10.

- 10.1 The company is managed by one (1) or more managers, whether participant(s) or not, who is/are appointed by the sole participant or by the general meeting of participants for a fixed and irrevocable term. Such fixed and irrevocable term shall expire each year on the date on which the participant(s) approve(s) the financial statements relating to the preceding financial year. The sole participant or the general meeting of participants has the power to remove any manager at any time without giving reasons. Following the end of a fixed and irrevocable term, any manager's appointment shall be renewable for a successive term having the same duration as the previous term.
- 10.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and they shall be referred to as "A managers" if residing in Luxembourg and "B managers" if residing outside Luxembourg.
 - 10.3 The office of a manager shall be vacated if:
 - 1. he resigns his office by notice to the company, or
 - 2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
 - 3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or



4. he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Art. 11.

- 11.1 All resolutions taken by the sole manager are validly adopted if they are in writing.
- 11.2 If there are more than one (1) manager, the board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.
- 11.3 A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telefax or telegram another member of the board of managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers, who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers, who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device, shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

- 11.4 The board of managers convenes upon call by the chairman or any other manager or third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.
- 11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of managers is present or represented. Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

- 11.6 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.
- 11.7 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called "managing director(s)".

The sole manager or, as the case may be, the board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

11.8 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole manager or, as the case may be, the board of managers pursuant to the previous paragraph, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the sole manager and in case of a board of managers, by the joint signature of one (1) A manager and one (1) B manager.

Art. 12

- 12.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law to the general meeting of participants.
- 12.2 The sole manager or, as the case may be, the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

Art. 13.

- 13.1 Managers are liable towards the company for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the management of the company's affairs. They shall be jointly and severally liable both towards the company and any third parties for damages resulting from the violation of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended or these articles of association.
- 13.2 Even after cessation of their mandate or function, managers, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of managers, shall not disclose information on the company, the disclosure of which may have adverse consequences for the company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to private limited liability companies or (ii) for the public benefit.



Title IV. - General meeting

Art. 14.

- 14.1 The sole participant shall exercise all powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.
- 14.2 All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register. In case there is more than one
- (1) but less than twenty-five (25) participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management.
- 14.3 Unless stated otherwise in these articles of association, all general meetings shall be called by giving at least eight (8) days' notice. Any general meeting may be called by a shorter notice if agreed by all the participants of the company. The notice shall specify the time and place of the meeting which shall necessarily be in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

At least one (1) general participants' meeting shall be held each year, no later than six (6) months after closing of the previous financial year, in order to approve the financial accounts of the company of said previous financial year.

14.4 No decision is deemed validly taken at a general meeting, unless it has been adopted by participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year - Accounts - Reserves - Audit

- **Art. 15.** The company's financial year runs from the first day of January each year to the last day of December. Exceptionally the first financial year shall begin at incorporation and close on the last day of December 2011.
- **Art. 16.** Each year, as of the last day of December, the management will draw up an inventory that will contain a record of all the movable and immovable assets of the company and the debts and liabilities owed by the company and that shall be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a balance sheet and a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of participants for approval.

- **Art. 17.** Each participant may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 19. The sole participant or, as the case may be, the general meeting of participants, may appoint one (1) or more statutory or independent auditor(s), and shall determine the auditor's remuneration and term of office.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of association, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:	
Namibor Ltd., prenamed	fifty thousand (50,000) parts
TOTAL	fifty thousand (50,000) parts

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).



Extraordinary general meeting

After having verified that the articles of association have been correctly recorded, the sole participant of the company passed the following resolutions:

- 1. The number of managers is fixed at four (4).
- 2. Are appointed as managers of the company for a fixed term expiring immediately after the annual general meeting of participants approving the financial statements relating to the financial year 2011:

As A managers:

- Alberto Morandini, born in Petange, Grand Duchy of Luxembourg on February 9, 1968, professionally residing at 41, Boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg, and
- Eric Vanderkerken, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on January 27, 1964, professionally residing at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

As B managers:

- Sergiy Marfut, born in Dnepropetrovsk, Ukraine on August 3, 1962, residing at 49000 city Dnepropetrovsk, Ukraine, 33 Rogaleva str., ap. 99, and
- Dmitry Zudin, born in Pensa, Russian Federation on October 5, 1974, residing at 143907, Moscow region, city Balashiha, 30 prospekt Lenina, ap. 122.
 - 3. The company shall have its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le vingt-et-un mars.

Pardevant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Namibor Ltd., une société à responsabilité limitée constitutée et organisée selon le droit de Saint-Vincent-et-les Grenadines, avec siège social à Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint-Vincentet-les Grenadines, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies de Saint-Vincent-et-les Grenadines sous le numéro 18374 IBC 2010, représentée par Me Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I er . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par celle (modifiée) du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société est "S.R.G Investment".

Art. 3.

3.1 Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

- 3.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, selon le cas, du conseil de gérance de la société.
- 3.3. Le siège social peut être transféré en toute autre localité au Grand Duché de Luxembourg par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.



3.4. La société peut avoir des bureaux et succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4.

- 4.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.
- 4.2 La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et de toute transaction relative à l'immobilier. En particulier, mais sans limitation, la société peut constituer soit au Luxembourg ou à l'étranger des entités filiales pour des besoins d'acquisition, gestion et détention de propriété immobilière de tout genre (commercial, industriel ou résidentiel).
- 4.3 Elle peut lever des fonds, de quelque manière que ce soit (y compris, et sans limitation, par l'émission de «preferred equity certificates» (convertibles), obligations et créances), sauf par voie d'émission publique d'obligations, et les prêter à des filiales directes ou indirectes ou d'autres sociétés affiliées par tous moyens y compris en accordant des prêts ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis par ces sociétés affiliées. Plus généralement, elle peut prêter tous concours, y compris accorder des garanties, à ses filiales ou sociétés affiliées.
- 4.4 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6.

6.1 Le capital social émis est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et toutes entièrement souscrites et libérées.

Toute prime d'émission ou prime assimilée devra être allouée à une réserve spéciale, qui - sur décision de l'assemblée générale de la société ou, le cas échéant, du gérant unique ou du conseil de gérance, pourra être repayée à tout moment au(x) détenteur(s) des parts sociales par rapport auxquelles une telle prime d'émission ou prime assimilée a été payée, à titre de distribution, comme produit de liquidation ou dans le cadre d'un rachat de parts sociales et/ou une réduction de capital, conformément aux termes et conditions prescrits par les présent statuts et dans la dite décision sociale.

6.2 La société aura un capital autorisé d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre d'autres parts sociales afin de ramener le capital total de la société au capital total autorisé de la société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif de la société.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer si les parts sociales nouvelles sont émises avec ou sans prime d'émission et de manière générale les conditions attachées à toute souscription des parts sociales de temps à autre.

Quand le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article 6 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à effectuer ou à autoriser les formalités requises pour l'exécution et la publication de tel changement conformément à la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.3 Le capital autorisé ou le capital émis de la société pourront être augmentés ou diminués en accord avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Art. 7.

- 7.1 Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.
- 7.2 Toutes les parts sociales donnent droit à des distributions, qu'elles soient déclarées durant l'existence de la société ou suite à sa liquidation, par rapport à la valeur totale correspondant à leur valeur nominale, plus les primes y relatives.
- 7.3 Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés. La société peut, toutefois, lorsque le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux termes et conditions qu'elle détermine et dans les limites des présents statuts et de la loi, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales ne soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves de prime d'émission ou primes assimilées, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembour-



geoise. Le prix de rachat pour toute part sociale sera égal à sa valeur de liquidation qui est égale à sa valeur nominale augmentée de toute prime y relative, et par tout dividende déclaré mais non payé, et des profits de la société et des réserves non obligatoires (divisé par le nombre total de parts sociales), et diminué par les pertes notionnelles (divisé par le nombre total de parts sociales).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins soixantequinze pourcents (75%) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Art. 9. Un associé, ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10.

10.1 La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, pour une période fixe et irrévocable. Cette période fixe et irrévocable expire chaque année à la date à laquelle l'(es) associé(s) approuve(nt) les comptes se rapportant à l'année sociale précédente. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer un gérant à tout moment et sans justification. Après la fin d'une période fixe et irrévocable, le mandat de chaque gérant peut être renouvelé pour une nouvelle période ayant la même durée que la période précédente.

- 10.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance et seront désignés comme «gérants A» s'ils résident au Luxembourg et «gérants B» s'ils résident en dehors du Luxembourg.
 - 10.3 Le poste d'un gérant sera vacant si:
 - 1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- 2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
 - 3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
 - 4. il est révoqué soit par une résolution de l'associé unique soit par l'assemblée des associés.

Art. 11.

- 11.1 Toutes les décisions prises par le gérant unique sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.
- 11.2 S'il y a plus d'un (1) gérant, le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant.
- 11.3 Un gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par courrier, télécopie ou télégramme, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter à cette réunion et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire, soit au moyen de ce type de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication doivent ratifier leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

- 11.4 Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou de tout autre gérant ou tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.
- 11.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité des gérants est présente ou représentée. Les résolutions doivent être adoptées à la majorité des votes favorables des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux (2) gérants.



- 11.6 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.
- 11.7 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants, qui prendront la dénomination de «gérant(s)-délégué(s)».

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées pour leur mandat.

11.8 La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou s'il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance conformément au paragraphe précédent.

Art. 12.

- 12.1 Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de profits et pertes) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 13.

- 13.1 Les gérants sont responsables à l'égard de la société pour l'exécution de leur mandat et pour tout faute de gestion des affaires de la société. Ils sont responsables solidairement à la fois à l'égard de la société et tout tiers pour tous les dommages causés par la violation de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou des présents statuts.
- 13.2 Même après la cessation de leur mandat social ou fonction, les gérants et toute personne qui a été invitée à assister à une réunion du conseil de gérance ne devront divulguer aucune information sur la société si cette divulgation peut avoir des conséquences négatives pour la société, à moins que cette divulgation ne soit requise (i) par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée ou (ii) dans l'intérêt public.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14.

- 14.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 14.2 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du/des gérant(s) seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions doivent être prises par écrit et consignées sur un registre spécial. S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.
- 14.3 A moins que les statuts ne prévoient différemment, toutes les assemblées générales seront convoquées au moins huit (8) jours à l'avance. Toute assemblée générale pourra être convoquée à plus court terme, avec l'accord de tous les associés de la société. La convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion, qui sera nécessairement le Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Au moins une (1) assemblée générale des associés devra avoir lieu chaque année, au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice social précédent, de manière à approuver les comptes de la société relatifs à cet exercice social précédent.

14.4 Aucune décision n'est valablement prise par une assemblée générale, sauf si elle a été adoptée par des associés représentants cinquante pourcents (50%) du capital social.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Réserves - Audit

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. De manière exceptionnelle, le premier exercice commence à la date de constitution de la société et se termine le dernier jour de décembre 2011.



Art. 16. Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, la gérance établit un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s) envers la société.

En même temps, la gérance dressera un bilan et un compte de profits et pertes, qui seront soumis à l'assemblée générale des associés pour approbation.

- **Art. 17.** Chaque associé aura le droit de consulter au siège social l'inventaire, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 18.** Le solde positif du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pourcents (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 19. L'associé unique ou, selon les cas, l'assemblée générale des associés, pourra nommer un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprise, et devra déterminer leur rémunération et la durée de leur mandat.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi (modifiée) du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir vérifié que les statuts aient été correctement reproduits, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2. Sont nommés gérants pour une période fixe expirant après l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes de l'exercice social 2011:

En tant que gérants A:

- Alberto Morandini, né à Pétange, Grand Duché de Luxembourg le 9 février 1968, résidant à titre professionnel au 41, Boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg, et
- Eric Vanderkerken, né à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg le 27 janvier 1964, résidant à titre professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

En tant que gérants B:

- Sergiy Marfut, né à Dnepropetrovsk, Ukraine le 3 août 1962, résidant au 49000 city Dnepropetrovsk, Ukraine, 33 Rogaleva str., ap. 99, et
- Dmitry Zudin, né à Pensa, Fédération de Russie le 5 octobre 1974, résident au 143907, région de Moscou, city Balashiha, 30 prospekt Lenina, ap. 122..
 - 3. Le siège social de la société est établi au 41, Boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg.

DONT ACTE passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Steffen, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: EAC/2011/3964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011056390/502.

(110063270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

QM Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 4 S.à r.l. Jean-Jacques Josset *Gérant B*

Référence de publication: 2011072603/15.

(110079930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QM Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 5 S.à r.l. Jean-Jacques Josset Gérant B

Référence de publication: 2011072604/15.

(110079926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QM Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.849.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



QM Properties 1 S.à r.l. Jean-Jacques Josset Gérant B

Référence de publication: 2011072605/15.

(110079986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.845.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Properties 2 S.à r.l. Jean-Jacques Josset Gérant B

Référence de publication: 2011072606/15.

(110079981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QM Properties 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.846.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Properties S.à r.l. Jean-Jacques Josset *Gérant B*

Référence de publication: 2011072607/15.

(110079975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QM Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Properties 4 S.à r.l. Jean-Jacques Josset Gérant B

Référence de publication: 2011072608/15.

(110079972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 février 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011072609/13.

(110079692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

BRASILUX, Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 6.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072618/10.

(110079751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

BRASILUX, Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 6.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072619/10.

(110079755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Soado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 160.912.

STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Gael VANDER SCHELDEN, administrateur de société, demeurant à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis, ici représenté par Monsieur Sebastiaan BUFFART, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 31 mars 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation..

Lequel comparant, représenté comme il vient d'être dit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en informatique.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.



- Art. 4. La société prend la dénomination de «SOADO S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.
 - Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (.EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
 - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Gaël VANDER SCHELDEN, prédit.

- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Buffart, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2011. Relation: EAC/2011/6296. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011069914/84.

(110077229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Il résulte de résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 mai 2011 que M. Rüdiger SCHWARZ, né à Regensburg (Allemagne), le 27 avril 1973, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 16 mai 2011, 0h00 et pour une période déterminée prenant fin le 29 janvier 2014.

Le conseil d'administration de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- M. Oliver MAY, administrateur;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, administrateur;
- M. Jobst BECKMANN, administrateur; et
- M. Rüdiger SCHWARZ, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068079/19.

(110075999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Cosima Purchase No. 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 116.817.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Annuelle des Actionnaires en date du 6 Mai 2011.

Il a été décidé de prolonger les mandats de:

- Zamyra Cammans, résidant professionnellement au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Petra Dunselman, résidant professionnellement au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Peter Gatehouse, résidant professionnellement au Whiteley Chambers, Don Street, JE-JE 49WG, St Helier, Jersey, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 Mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011071553/17.

(110078549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck